

Compte rendu

Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

Salle du conseil, Hôtel de ville de Rouyn-Noranda

Date : Mercredi, le 27 septembre 2023

Heure : 13 h 30

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Faune	Représentants ministériels
M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)	M. Nicolas Pouliot, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Mme Johanne Beaudet, Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)	M. Maxime Girard-Simmons, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
M. Donald Rancourt, Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)	M. Luc Michaud, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
	Mme Caroline Olivier, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Environnement aquatique et forestier	Autres
M. Yves Grafteaux, Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)	Mme Valéry Sicard, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)
M. Yohan Jalouzot, Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)	Mme Laurence Dupuis, Ville de Rouyn-Noranda
	Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT
Intervenants forestiers	Récréotourisme et patrimoine culturel
Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, Interfor	M. Daniel Audy, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda
M. William Tardif, Chantiers Chibougamau Ltée	Mme Sarah Lavoie, Parc national d'Aigüebelle, Sépaq

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. Un tour de table est proposé afin que chaque intervenant puisse se présenter. Le quorum n'est toutefois pas atteint.

Les objectifs de cette séance consistent notamment à :

- ✓ Dévoiler le bilan quinquennal des cibles enjeux-solutions du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2018-2023;
- ✓ Suivre les développements en matière d'harmonisation en lien avec la plus récente consultation publique pour le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) (hiver 2023);
- ✓ Redémarrer les travaux des comités techniques de la Table GIRT;
- ✓ Présenter les mesures d'harmonisation mises en place par les entreprises forestières lors de la saison de chasse au gros gibier 2023.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre	13 h 30
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 35
3.	Approbation du compte rendu de la rencontre du 24 mai 2023 et suivis	13 h 40
4.	Matinée de conférences (27 septembre 2023) : votre appréciation de l'activité	13 h 50
5.	Points d' INFORMATION du MRNF, UA 082-51 : a) Suivi 5 ans – cibles enjeux-solutions b) Consultation publique PAFIO hiver 2023 : suivi des harmonisations c) Impacts des feux de forêt 2023 sur la planification des travaux forestiers	14 h
	(PAUSE)	15 h
6.	Comités techniques : a) Foresterie/rétention de la forêt autour des abris sommaires : ENTÉRINEMENT du nouveau feuillet d'information destiné aux détenteurs d'un bail d'abri sommaire b) Paysage c) Biodiversité d) Communication	15 h 15
7.	Harmonisation – saison de chasse au gros gibier 2023	16 h
8.	Divers	16 h 10
9.	Levée de la rencontre	16 h 30

Bien que celui-ci soit laissé ouvert, le sujet suivant est inséré au point *Divers* : *Congrès annuel de l'AFAT*. Le projet d'ordre du jour est entériné par les membres.

3. Approbation du compte rendu de la rencontre du 24 mai 2023 et suivis

Le compte rendu de la rencontre du 24 mai 2023 est entériné par les membres de la Table. La coordonnatrice fait un survol des suivis de cette réunion.

Note 1 : Erreur de procédure – Le quorum n'étant pas respecté, le compte rendu de la rencontre du 24 mai 2023 devra être à nouveau soumis aux membres de la Table GIRT pour adoption, lors de la séance du 29 novembre 2023.

4. Matinée de conférences (27 septembre 2023) : votre appréciation de l'activité

Les membres qui ont assisté à la matinée de conférences, dont le thème portait sur l'enjeu des feux de forêt, sont invités à donner leur appréciation de l'activité. Ils pourront compléter sous peu, un sondage en ligne afin

d'évaluer la matinée. Les résultats du sondage seront exposés lors de la prochaine rencontre de la Table GIRT.

5. Points d'INFORMATION du MRNF, UA 082-51

a) Suivi 5 ans – cibles enjeux-solutions

M. Luc Michaud revient sur les recommandations de la Table GIRT de Rouyn-Noranda, qui ont été retenues au PAFIT 2018-2023, pour en faire le bilan quinquennal. Les tableaux associés à chacune des cibles seront transmis aux membres après la rencontre.

Paysages : L'objectif consiste à appliquer les modalités de l'entente Paysage au moment d'effectuer la planification. Dans tous les cas, les modalités ont été respectées, à l'exception des sites linéaires continus (par exemple : sentiers de motoneige), sur lesquels se penche le comité technique dans le but d'instaurer une méthode d'analyse efficace. La prise en compte des modalités de l'entente Paysage dans la planification est très contraignante.

Eskers de plus de 100 hectares (ha) : Ce sont 21 eskers de cette envergure qui se déploient sur le territoire de l'unité d'aménagement (UA) 082-51. Considérant le plan spécial de récupération de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), cet enjeu a aussi apporté son lot de restrictions.

1^{er} – Maintien d'un couvert forestier adéquat (forêt de trois mètres et plus, couvrant 50 % et plus de la superficie de l'esker) : Seulement deux eskers ont un couvert forestier adéquat en deçà de 50 % de leur superficie. Cette situation prévalait déjà en 2018.

2^e – Minimiser la densité du réseau de chemins forestiers sur eskers : Le bilan annuel pour 2022-2023 n'est pas encore disponible. Bien que le MRNF tente de sensibiliser les entreprises forestières à cet effet, la planification est confrontée à un seuil crucial au moment de construire les chemins d'été, car il faut maintenir l'approvisionnement des usines tout au long de l'année. Il est pour le moment difficile de déterminer une cible fixe pour cet enjeu. Cependant, la collecte de données permettra de valider si les cibles proposées initialement par la Table GIRT sont réalistes.

Eskers et moraines aquifères : Le seul esker visé par cette recommandation pour l'UA 082-51 consiste à l'aire d'alimentation en eau souterraine d'Évain. Comme il n'y a pas suffisamment de connaissances sur cet enjeu, l'indicateur a été élaboré par principe de précaution. Ainsi, pour la période 2018-2023, un moratoire a été instauré dans l'objectif de ne pas planifier d'opérations sur ces eskers aquifères.

Fragmentation du territoire forestier : Ces recommandations ne sont pas toutes issues de la Table GIRT de Rouyn-Noranda. Elles concernent les massifs forestiers répartis sur le territoire de l'UA.

1^{er} – Maintien de 100 % de l'unité territoriale (UT) avec au moins 60 % de superficie forestière de sept mètres et plus, avec connectivité de couvert : cible respectée.

2^e – Maintien de 33 % de la superficie forestière de l'UA en peuplements adéquats pour la martre : cible entièrement respectée.

3^e – Selon un rayon d'influence de 15 km, s'assurer que 100 % de la superficie forestière de l'UA soit sous l'influence de massifs d'au moins 30 km² : Avec les zones tampons entourant ces massifs, le Ministère s'est assuré que toute l'UA soit couverte. Dans le cadre du plan spécial de récupération de la TBE, le MRNF a veillé à ce que les caractéristiques du massif soient maintenues. Cette recommandation est très contraignante. En effet, trois massifs ont été affectés par la TBE. Il a donc fallu prioriser ce qui devait être récolté à l'intérieur de ceux-ci afin de respecter les critères et maintenir les massifs. Tous les massifs qui avaient été identifiés en 2018 sont toujours en place, et leur rayon d'influence a été préservé.

b) Consultation publique PAFIO hiver 2023 : suivi des harmonisations

La présentation de M. Nicolas Pouliot, a pour objectifs de dévoiler le type de demandes reçues dans le cadre de la consultation publique PAFIO (hiver 2023), de démontrer les actions concrètes mises en œuvre par le MRNF et d'expliquer les outils disponibles pour répondre aux préoccupations soulevées.

M. Pouliot s'attarde sur quelques exemples de commentaires émis par les utilisateurs et les réponses formulées par le Ministère. Chaque cas est spécifique. Divers éléments doivent être pris en compte afin d'en arriver à une harmonisation. Les ententes et mesures convenues ont une durée de cinq (5) ans.

Il est rappelé que la consultation PAFIO est constituée de secteurs d'intervention potentiels, dont seulement une partie fait réellement l'objet d'opérations forestières à court terme. Depuis quelques années, le MRNF réalise la consultation plus tôt afin de mieux prendre en considération les préoccupations des utilisateurs, incluant celles des communautés autochtones, au moment d'effectuer la planification fine. Le rapport de suivi du MRNF sera disponible en ligne prochainement.

c) Impact des feux de forêt 2023 sur la planification des travaux forestiers

À la suite des feux de forêt survenus durant l'été 2023, une majorité d'entreprises forestières ont été déplacées vers les secteurs qui ont été affectés. Dans le cas de l'UA 082-51, étant donné le plan spécial de récupération de la TBE, les industriels sont demeurés en place afin de poursuivre la récolte.

(PAUSE)

Note 2 : Il est proposé de devancer le point 7 de l'ordre du jour. Proposition retenue.

7. Harmonisation – saison de chasse au gros gibier 2023

Un survol des opérations forestières durant la saison de chasse au gros gibier 2023 pour la zone 13, est effectué. Ces informations sont fournies à titre indicatif seulement et peuvent être sujettes à changement.

- Interfor : Aucun arrêt des opérations n'est prévu puisque celles-ci ont été suspendues sur une trop longue période cet été, en raison des feux de forêt. Les opérations prévues sont les suivantes :
 - ✓ Coupe forestière – secteurs Basserode Orignal – lac Basserode
 - ✓ Construction de chemin – secteur lac Basserode
 - ✓ Transport de bois – secteur Rouyn (Clérion-Rio, Roger Est, lac Basserode)
- Chantiers Chibougamau : Arrêt complet des opérations pour la 1^{re} semaine de chasse pour les secteurs Desandrouin et Roger
- Matériaux Blanchet : trois chantiers seront en opération soit :
 - ✓ Basserode/Outaouais : récolte
 - ✓ Berval : construction de chemin
 - ✓ Île Rocher : transport de bois
- RexForêt : les travaux sylvicoles se poursuivent :
 - ✓ Bellecombe : préparation de terrain (scarifiage)
 - ✓ Duparquet : dégagement de plantation
- West Fraser Timber : L'entreprise prévoit être en arrêt des opérations du 7 au 22 octobre pour la zone 13, privilégiant ainsi les interventions dans la zone 16 durant cette période.
- Lots intramunicipaux, Ville de Rouyn-Noranda : Même si les travaux ne sont pas complétés, les opérations seront interrompues au moins pour la première semaine de la chasse.

6. Comités techniques

Comme la Table GIRT relance ses travaux sous peu et que plusieurs nouveaux représentants y siègent, la coordonnatrice propose de revoir la composition des divers comités. Chaque comité est alors passé en revue, avec une description de leurs mandats respectifs. Pour les membres absents, ils seront interpellés par la coordonnatrice.

a) Foresterie/rétention de la forêt autour des abris sommaires : **ENTÉRINEMENT** du nouveau feuillet d'information destiné aux détenteurs d'un bail d'abri sommaire

Les travaux du comité Foresterie ont porté principalement sur la rétention de la forêt autour des abris sommaires (RFAAS). Le comité a tenté de minimiser les pénalités à assumer par les entreprises forestières qui laissent du bois sur pied près des abris sommaires, en discutant notamment avec un représentant du Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Il s'est également penché sur la réglementation en vigueur et les possibilités de conserver de la forêt autour des abris sommaires si des mesures d'harmonisation étaient convenues préalablement. Il a été recommandé d'élaborer un feuillet d'information dédié spécifiquement aux détenteurs de bail d'abri sommaire, dans l'objectif de les inviter à participer aux consultations publiques et de promouvoir les avantages qui pourraient en découler, dont le maintien du paysage forestier à proximité d'un abri sommaire. Le feuillet serait publié à l'échelle de la région, par l'entremise du MRNF et des MRC délégués de la gestion des baux d'abris sommaires.

Le feuillet est donc soumis aux membres de la Table GIRT pour entérinement. Si la Table est en accord avec la proposition du comité, M. Maxime Girard-Simmons sondera les autres Tables GIRT de la région. Dans la mesure du possible, les premiers envois pourraient avoir lieu avant la prochaine consultation PAFIO. Les membres présents entérinent le feuillet. Toutefois, comme le quorum n'est pas respecté, il faudra solliciter l'avis des intervenants manquants par courrier électronique.

b) Paysage

Au printemps 2023, le comité Paysage a reçu le mandat de mettre en place un banc d'essai pour tester une méthode alternative d'analyse Paysage pour les sites linéaires continus (sentiers de motoneige, pistes cyclables). Le comité s'est réuni le 15 juin dernier. Il a été question du transfert de connaissances entre les techniciens en géomatique du MRNF, de Chantiers Chibougamau et Mme Nathalie Marsan, de la Ville de Rouyn-Noranda, puisque cette dernière prendra sa retraite d'ici deux ans. Une formation aura lieu au cours de l'hiver 2023-2024. Deux autres enjeux ont fait l'objet de discussions :

- ✓ La révision des limites territoriales des UA implique l'ajout d'un site sensible à protéger par l'entente, soit le tronçon canotable de la rivière Kinojévis, situé au nord du lac La Pause.
- ✓ La visibilité des chantiers forestiers en l'absence de feuillage : comme le secteur visé par cette préoccupation n'aurait pas provoqué de réaction auprès des utilisateurs, le comité a convenu de mettre de côté cet enjeu.

En ce qui concerne le banc d'essai pour l'analyse des sites linéaires continus, un seul site était convoité par le MRNF, soit le chantier Mud, à Arntfield, mais celui-ci demeure à être harmonisé. Lors de planification réalisée cet automne, le Ministère a trouvé un autre site potentiel pour le banc d'essai, toujours dans le secteur d'Arntfield, près des lacs Fortune, Mud et du chantier Massia. La planification dans cette zone doit être révisée en fonction de l'habitat du cerf de Virginie. Il s'agit d'une récolte de feuillus, qui bénéficiera de petites coupes, avec des séparateurs de 60 mètres entre chaque coupe. Un sentier de motoneige s'y trouve. Il ne reste plus qu'à compléter l'entente d'harmonisation. Le comité Paysage pourrait être convoqué durant l'hiver ou au printemps prochain, pour convenir de la formule du banc d'essai.

c) Biodiversité

Plusieurs enjeux ont été énoncés par les membres du comité l'an dernier. Sont-ils jugés prioritaires par la Table GIRT? Est-ce que le comité devrait poursuivre les travaux sur les corridors de connectivité faunique? Avant de reprendre les travaux du comité, il faut revoir sa composition.

d) Communication

Réuni le 11 juillet 2023, le comité a finalisé l'organisation de la matinée de conférences. Si le MRNF le désire, le comité pourrait se rencontrer de nouveau cet automne afin de préparer le plan de communication de la prochaine consultation publique PAFIO. Le Ministère affirme que ce n'est pas nécessaire.

e) Changements climatiques

M. Maxence Martin, dans sa conférence présentée lors de la matinée du 27 septembre, portant sur l'historique des feux de forêt en région et leurs impacts sur la forêt actuelle et future, nous propose d'aborder l'enjeu sous un autre angle. Comment la Table GIRT peut-elle reprendre ces nouveaux concepts? Il est suggéré de poursuivre la réflexion lors d'une rencontre subséquente ou lors d'une séance tenue exclusivement sur le thème des changements climatiques et leurs impacts sur l'évolution et l'aménagement de la forêt. Il serait ainsi possible d'entendre les préoccupations des organismes de la Table. À la suite de cet exercice, un comité technique pourrait être créé, dont le mandat consisterait à recommander des actions et des cibles à mettre en place localement et régionalement.

8. Divers

Congrès annuel de l'AFAT

Mme Valéry Sicard invite les membres de la Table GIRT à participer au 80^e congrès annuel de l'AFAT, qui aura lieu le 17 novembre prochain, au Forestel de Val-d'Or. Tous les détails sont disponibles sur le site Web de l'AFAT, dans la section « Activités et événements ».

Bureau de coordination des Tables locales GIRT (BCTLGIRT)

Une séance du comité des coordonnateurs GIRT externes s'est tenue le 21 septembre 2023, à laquelle a participé Mme Dufresne. Certains éléments ont retenu son attention :

- ✓ Dorénavant, une liste de points à inclure au rapport annuel de la Table GIRT devra être prise en compte, en particulier le niveau de satisfaction des membres, évalué à l'aide de sondages. Plusieurs Tables effectuent des sondages à la fin de chacune des rencontres. À la Table GIRT de Rouyn-Noranda, la coutume est d'en tenir un par année. Est-ce que les membres préfèrent l'option d'un sondage à chaque séance ou une fois l'an? Tous les membres présents choisissent la seconde option.
- ✓ Il faut également rendre des comptes sur les objectifs locaux d'aménagement (OLA) fixés ou en cours d'élaboration, tout comme les mesures d'harmonisation des usages (MHU). La Table GIRT de Rouyn-Noranda n'a jamais déterminé d'OLA. Quant aux MHU, la Table collabore avec le MRNF, qui en est responsable. Il est convenu de clarifier cet élément auprès des porte-paroles du BCTLGIRT.

Formation « Rôles des Tables GIRT »

M. Maxime Girard-Simmons offre aux membres qui sont intéressés, la possibilité d'assister gratuitement à la formation « Rôles des Tables GIRT ». Cette formation est fortement recommandée pour les nouveaux représentants. La séance se déroule par visioconférence.

9. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est levée à 16 h 44.

Note 3 : Les questions et commentaires exprimés durant la rencontre du 27 septembre 2023 peuvent être consultés à l'annexe.

ANNEXE

QUESTIONS (Q), COMMENTAIRES (C) ET RÉPONSES (R)

Points d'**INFORMATION** du MRNF, UA 082-51 :

Suivi 5 ans – cibles enjeux-solutions

Eskers

Q : Y a-t-il un lien à faire entre les eskers qui n'ont pas de couvert forestier adéquat et la densité du réseau de chemins forestiers?

R : Pour ces cas, ce sont des secteurs d'hiver, où il n'y a aucun chemin d'été.

Q : Lorsque le chemin planifié se trouve sur un esker, est-ce que l'entreprise forestière est tenue de déclarer la construction de l'infrastructure routière ou si elle peut faire des chemins permanents comme elle le souhaite?

R : Présentement, il n'y a aucune norme formelle en ce sens. Néanmoins, s'il s'agit d'un chemin non nécessaire, on s'assure qu'il ne soit pas construit.

Q : Le Ministère affirme que les deux (2) premières recommandations de la Table GIRT (paysages et eskers) sont contraignantes. Est-ce que ces contraintes sont d'ordre économique ou si elles impactent sur la possibilité forestière?

R : Cela vient étendre la récolte dans le temps. Nous allons plutôt intervenir de façon dispersée et revenir sur place dans un intervalle de dix (10) ans. Il y a assurément un impact économique, mais pas sur la possibilité forestière.

C : Si les chantiers sont plus petits, plus éclatés, cela aura inévitablement un impact sur les coûts d'approvisionnement des entreprises forestières.

C : Il serait intéressant d'avoir une présentation sur les faits économiques. Par exemple, cela coûte combien de mettre en place les modalités de l'entente Paysage? Combien coûte la protection des eskers?